

## INEGALITES et PROTECTION SOCIALE

Marisol TOURAINE<sup>1</sup>

Institut Edgar QUINET, le 19 janvier 2008.

La question de l'égalité est déterminante pour les socialistes et dans le cadre des discussions qui nous rassemblent aujourd'hui, je souhaiterais mettre l'accent sur la question de la protection sociale. En effet, la gauche en a fait l'un des instruments déterminants de ses politiques de réduction des inégalités. Ce rôle doit, selon moi, être réaffirmé fortement. Mais cela ne peut passer par la reconduction à l'identique des politiques passées, dans la mesure où le bouleversement des conditions sociales qui prévalaient dans la deuxième moitié du XXème siècle interdit que l'on se contente de reproduire les mécanismes qui ont alors été mis en place. Le défi pour les socialistes est de taille : historiquement, nous avons fait des politiques de « réparation » le socle de notre protection sociale. Il s'agissait, dans un environnement déterminé par l'économie industrielle, la stabilité des parcours professionnels des hommes, chefs de famille, ainsi que des structures familiales (faible taux de divorce), d'intervenir face à des risques bien identifiés (maladie, chômage...) mais peu fréquents. Les évolutions sociales de ces dernières décennies ont totalement remis en cause ce modèle : le travail des femmes, le passage à une société post-industrielle, le caractère imprévisible des carrières professionnelles (sous le double effet de l'individualisation des parcours et des transformations rapides des environnements professionnels) obligent à dégager de nouveaux compromis, comme ce fut le cas au sortir de la deuxième guerre mondiale. S'il ne faut pas sous-estimer l'ampleur des changements à engager pour mieux répondre au défi des nouvelles inégalités, il ne faut pas davantage ignorer les obstacles politiques et idéologiques qui sont apparus : sous couvert des transformations aujourd'hui nécessaires, c'est au dépassement d'un moment historique particulier – celui de l'Etat providence, que l'on appellera plutôt, avec Robert Castel<sup>2</sup>, l'Etat social -que la droite appelle, comme si la mutation en cours du capitalisme justifiait le

---

<sup>1</sup> Marisol TOURAINE est députée de l'Indre-et-Loire, vice-présidente du groupe socialiste pour la protection sociale, responsable des députés socialistes à la commission des affaires familiales, culturelles et sociales de l'Assemblée nationale.

<sup>2</sup> Robert CASTEL, *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard, 1995.

relâchement des garanties sociales. Le paradoxe est d'autant plus vif que la droite a tendance à opposer sécurités civiles (protection des biens et des personnes) et protection sociale et à appeler au renforcement des premières au détriment de la seconde (les philosophes de l'Etat de droit ont d'emblée posé le principe d'une nécessaire protection de la propriété. Cela n'a pas été le cas pour la protection contre les risques sociaux, dont la nécessité ne s'imposera qu'avec l'essor du capitalisme. Il faut attendre le milieu du XXème siècle pour que s'affirme l'idée d'une double protection, par l'Etat, contre les insécurités civiles et sociales.). Cette remise en question radicale est favorisée par les doutes apparus au sein des classes moyennes sur l'utilité, pour elles, des politiques sociales publiques.

Un nouveau compromis social doit donc être redéfini, qui, comme au lendemain du dernier conflit mondial, soit aussi le garant de la cohésion nationale et démocratique (1). Face aux transformations des sociétés nationales et à la mondialisation (2), l'élaboration de ce pacte, que ne portent ni les libéraux ni les tenants du *statu quo* (3), passe par des choix radicalement nouveaux (4).

## 1. UN NOUVEAU COMPROMIS HISTORIQUE.

La mise en place de protections sociales destinées à garantir les salariés face aux risques majeurs ou, plus souvent, face à la pauvreté, ne date pas de la mise en place de l'Etat social.<sup>3</sup> Jusque là, cependant, cette tradition était celle de l'assistance, dont le fondement est moins la protection des individus que la garantie d'une main d'œuvre en bonne santé. Le *Welfare* marque donc une rupture dans ce mouvement : l'assistance cède la place à l'assurance. Même si les Etats sociaux européens s'inscrivent dans des traditions et des conceptions diverses<sup>4</sup>, leur instauration répond à la volonté générale de couvrir une très large majorité de la population face à la plupart des risques. Dans tous les pays européens, la deuxième moitié du XXème siècle voit ainsi augmenter fortement les dépenses sociales, les années 80 étant

---

<sup>3</sup> C'est dans l'Allemagne de Bismark que se met en place, dans les années 1880, le 1<sup>er</sup> système national de protection contre l'indigence. La Grande-Bretagne avait ouvert la voie, mais partiellement, avec le Poor Law Amendment Act de 1834, avant de s'engager au début du XXème siècle à son tour dans une politique globale. La France, elle, tardera davantage à organiser un système national d'assurances sociales. La 1<sup>ère</sup> moitié du XXème siècle se caractérise par l'extension progressive de ces garanties.

<sup>4</sup> G. Esping-Andersen distingue trois grandes catégories d'Etats-sociaux : les systèmes corporatistes-conservateurs, qui s'enracinent dans la tradition bismarckienne (Allemagne, Luxembourg, Belgique) ; les systèmes beveridgiens (Grande-Bretagne, Irlande) ; le système social-démocrate (pays scandinaves). La France est un cas hybride, bismarckien par l'assise professionnelle des droits ouverts, beveridgien par l'universalisme de ses prestations. ( G. ESPING-ANDERSEN, *Les trois mondes de l'Etat-providence*, Paris, PUF, 199, trad. fçse. François-Xavier Merrien.

caractérisées à cet égard par un effort de rattrapage des pays les moins riches (en 2000, l'écart va de 32,3 % du PIB pour la Suède à 20 % pour l'Espagne et le Portugal).

Mais l'apparition de la protection sociale moderne au milieu du siècle dernier n'est pas seulement une réponse à la précarité du salariat, même s'il s'agit là d'une dimension essentielle. Elle correspond aussi à un temps forts des histoires nationales, ébranlées par la crise économique des années 30, le vacillement des démocraties et la guerre. Dans la plupart des pays européens, la reconstruction politique et sociale est apparue indissociable d'un engagement fort de l'Etat en faveur de la protection des salariés et de leurs familles. En France comme en Grande-Bretagne s'est imposée l'idée que la fragilité économique et sociale des sociétés avait favorisé leur ébranlement démocratique, et que l'on ne pouvait se contenter de défendre des droits formels pour garantir l'équilibre des démocraties. La nécessité de garantir la stabilité des systèmes démocratiques est dès lors devenue indissociable de la nécessaire protection des groupes sociaux. La conséquence logique de cette volonté sera de rendre progressivement obligatoire à toute la population l'affiliation aux régimes sociaux, le libre choix revenant *de facto* à laisser de côté les plus bas revenus. Cette double filiation – sociale et démocratique – doit être rappelée, car elle est au fondement de l'équilibre des démocraties occidentales de la deuxième moitié du siècle dernier.

Les systèmes alors mis en place sont aujourd'hui confrontés à des remises en question. Contrairement à ce qu'affirme une partie de la droite, ces interrogations ne s'expliquent pas principalement par la contrainte financière, même si celle-ci a fortement contribué à les révéler. La nature même des défis auxquels nos systèmes sont confrontés relève de mutations qui affectent l'ensemble du champ politique et social. Au moment où des transformations profondes des systèmes sociaux sont nécessaires, la fragilité des populations s'accroît, et nos sociétés sont engluées dans ce que j'appellerais une « crise de destin » : inquiètes sur leur avenir, conscientes des transformations sociales (mondialisation) à l'œuvre dont elles espèrent par ailleurs tirer des avantages (individualisation), elles redoutent l'affaiblissement des protections qui peut en résulter. Nécessaire, la reconstruction du pacte social doit, comme dans les années 40/50, permettre aussi de garantir la cohésion nationale et démocratique, en tenant compte du fait que les protections collectives ne suffisent plus à prémunir chaque individu face aux risques qui le menacent et qui sont, pour beaucoup, non seulement connus mais certains. Il est illusoire d'imaginer que la réforme de ces politiques permettra d'en diminuer à terme le coût. Les besoins sociaux augmentent, et ne pas y répondre revient à

prendre le risque du délitement social. Nos sociétés ont besoin de se retrouver autour d'un nouveau « compromis historique », qui permette de concilier les contraintes de mobilité résultant de la dynamique économique, et l'exigence de sécurité seule garante de l'intégration civile et sociale nationale.

## **2- DES SYSTEMES DE PROTECTION SOUS PRESSION**

La crise des Etats sociaux s'est d'abord révélée comme une crise financière. La montée du chômage et de la pauvreté, le vieillissement de la population, l'accroissement des dépenses de santé ont soudainement provoqué une remise en question profonde. Mais les politiques de restriction financière, comme celles menées en France dans tous ces domaines, ne répondent ni aux attentes, ni aux besoins. Trop protecteur pour les uns, trop peu rassurant pour d'autres, le compromis social issu des années 50 a trouvé ses limites. Il est aujourd'hui confronté à des défis, qui ne peuvent être ignorés. J'en relèverai cinq principaux.

– Le premier de ces défis est la **disparition des conditions qui ont fondé ce système**, notamment en France. La sécurité sociale a été mise en place dans un contexte de croissance, mais surtout de double stabilité de l'emploi et des structures familiales. C'est le « chef de famille » (*breadwinner*) qui, par son emploi, assurait l'ensemble de ceux qui dépendaient économiquement de lui. Les bouleversements de la société salariale ajoutés aux profondes mutations des structures familiales, aboutissent à fragiliser les garanties qui leur étaient attachées. Ainsi, la pauvreté a longtemps été la caractéristique des personnes âgées, ne travaillant plus et n'ayant pas constitué de retraite au cours de leur vie. Désormais, même si l'on assiste depuis peu à un retour de la pauvreté chez les plus de soixante ans, les deux catégories les plus fragiles sont celles des femmes seules avec enfants et des jeunes. La multiplication des familles recomposées perturbe un système de protection sociales conçu à partir de structures familiales « classiques ».

– Cette transformation aboutit aussi à une **évolution de la nature des risques à couvrir**. D'une part, les risques liés au monde du travail évoluent, d'autre part ils ne sont plus dominants. Ils évoluent d'abord en ce que les accidents du travail, la maladie et la retraite sont de moins en moins des risques et davantage des certitudes. Le système, conçu pour prémunir face à des risques marginaux se retrouve en situation de devoir assumer des situations parfaitement prévisibles. Par ailleurs, ces risques anciens n'épuisent plus les

situations à garantir : la question du chômage et, de plus en plus, de la précarité (les travailleurs pauvres) et de la mobilité professionnelle deviennent centrales. Dans le même temps, la prise en charge des personnes âgées, l'intégration sociale des familles, la garantie d'une médecine performante accessible à tous, mais aussi l'assurance face à des risques nouveaux, sanitaires ou écologiques par exemple, sont devenues des exigences.

– En troisième lieu, la **prise en compte des parcours et des risques individuels est insuffisante**. Au sein même du monde du travail, l'éclatement des parcours professionnels représente le fait majeur des dernières années. La mobilité, la flexibilité, l'adaptation permanente sont attendues des salariés. Ces facteurs génèrent inquiétude et angoisse : alors que l'Etat social classique proposait au salarié d'échanger sa subordination contre la sécurité, on exige de lui aujourd'hui plus de flexibilité sans le garantir contre ses effets, au contraire. Alors que le salarié se sentait protégé par son appartenance à une classe ou un groupe social, l'émergence d'inégalités *intra-catégorielles* le prive de cette protection statutaire, sans que lui soit apportée une garantie personnelle. La particularité des parcours individuels (ce qu'Ulrich Beck appelle la « déstandardisation du travail ») apparaît mal prise en charge par un système qui privilégie la défense du statut même du salariat<sup>5</sup>, alors que celui-ci n'est plus homogène.

– Tout cela aboutit logiquement à ce que l'Etat social **ne réduise plus suffisamment les inégalités**. L'impact très différencié selon les pays des transferts sociaux sur la pauvreté dans la population est à cet égard instructif. Un exemple, tiré de ce que j'appellerai le paradoxe français en matière de santé, permet de l'illustrer : alors que notre système de soins reste globalement très efficace, ce qui se traduit notamment par des résultats spectaculaires en matière d'allongement de la durée de la vie, on constate d'abord que les performances n'ont pas réduit sur ce point précis les écarts pré-existants entre catégories sociales ; et que la France est un des pays européens qui connaît le taux de surmortalité (avant 65 ans), notamment masculine, le plus élevé. Le système de soins français a donc pu faire considérablement progresser l'état sanitaire du pays sans modifier les inégalités existantes face à la santé.

– Enfin, tout cela explique sans doute que les Etats sociaux traversent **une crise de légitimité**. Celle-ci, en elle-même, constitue un défi important. Jusqu'à il y a 15 ans, les

---

<sup>5</sup> U. Beck, *Risk Society*, London, Sage Publication, 1992. Voir aussi par exemple Jérôme Gautié, « Marché du travail et parcours individuels », *Esprit*, nov.2003.

assurés sociaux français avaient le sentiment que chacun pouvait espérer bénéficier dans les mêmes proportions des protections mises en place. Ce n'est plus le cas, et l'impression qu'il existe des « profiteurs », si elle n'est statistiquement pas fondée, renvoie bien à un découplage très marqué entre les attentes vis-à-vis des systèmes de protection, et le bénéfice qui en est subjectivement retiré. Ce phénomène est préoccupant pour l'avenir de notre protection sociale, car il peut déboucher sur le sentiment d'une relative inopérance des systèmes institutionnels de solidarité. Deux catégories sont directement touchées. D'abord, les classes moyennes qui, confrontées à la nécessité de prendre en charge directement des prestations importantes, qu'il s'agisse de soins dentaires ou d'optique en matière de santé, du coût des maisons de retraite pour leurs parents ou de la solidarité envers les enfants entrant dans la vie active, se demandent pourquoi elles doivent continuer à payer pour une protection sociale collective plutôt que pour des assurances privées dont elles espèrent retirer un bénéfice plus direct ou plus adapté à leurs besoins. Une remise en cause par les classes moyennes du coût des garanties sociales mettrait en danger la sécurité sociale. Ensuite, les jeunes. Le cas est différent, mais représente à terme une menace de même type. Les jeunes Français font preuve d'une grande défiance envers les systèmes de solidarité institutionnels ; ils privilégient au contraire les systèmes individuels (à 25 ans, ils peuvent espérer se constituer une retraite par leurs propres moyens) et familiaux (confrontés à une insertion difficile dans la vie active, ils constatent que l'aide leur vient de leur famille et non des institutions<sup>6</sup>). La consolidation de notre protection sociale passe par sa relégitimation aux yeux de ceux qui sont en mesure, par leurs revenus ou leur âge, de faire des choix différents.

La pérennité du système de protection sociale passe donc par sa capacité de se rénover pour mieux répondre au défi des inégalités et aux aspirations individuelles. Cette préoccupation est très présente au sein des organisations syndicales, qui attendent aussi des réformes en cours, par exemple celle du système de retraite, qu'elles restaurent la confiance des jeunes générations dans l'assurance sociale. Ce défi n'implique pas de renoncer à toute régulation collective.

### **3 – LE BESOIN DE REGULATIONS COLLECTIVES.**

---

<sup>6</sup> Louis Chauvel : *Les classes moyennes à la dérive*. Le Seuil, La république des idées, Paris, 2006. P. Loncle et al. : « Insertion sociale et professionnelle et politique départementale de la jeunesse » in *Pouvoirs locaux*, n°75, 2007.

Pour toutes les raisons évoquées, le compromis social mis en place au lendemain de la seconde guerre mondiale est en crise. Si celle-ci affecte de manière différente les pays européens, les questions de la légitimité du *Welfare*, de son efficacité et de son coût sont partout posées. Avant d'envisager les voies d'un nouveau compromis social, il peut être utile d'en écarter certaines, qui rencontrent un certain écho.

Les dysfonctionnements des Etats sociaux s'expliquent en partie par l'émergence progressive d'une société plus individualisée. A l'éclatement des parcours professionnels et des trajectoires de vie, répond aussi l'aspiration à être entendu et reconnu pour ce que l'on est. L'ouverture des économies développées, l'accélération de la mondialisation ont amené des libéraux à prôner la fin de l'Etat social et le retour à des assurances privées, dans le cadre des entreprises ou de la famille. Le patronat a analysé les Etats sociaux comme une parenthèse ouverte au lendemain de la seconde guerre mondiale, destinée à se refermer. Sous couvert de responsabilisation des individus, il ne s'agit rien moins que de limiter les protections sociales au nom de la liberté d'entreprendre. Se dessine ainsi le schéma d'une mutualisation minimale, complétée par des assurances privées : c'est celui qui semble envisagé en France pour l'assurance maladie. La politique mise en place par N. Sarkozy depuis son élection à la Présidence de la République répond à cette conviction profonde que la protection collective doit être recentrée sur des missions de base, à charge pour chacun de s'acheter une garantie complémentaire. Le mécanisme des franchises médicales (0,50 € par boîte de médicaments achetée sur prescription) participe de cette logique, même si sa dimension strictement financière est sans doute prépondérante (et pour autant inefficace pour combler le déficit de la sécurité sociale). Assurément, l'annonce de l'instauration d'un cinquième risque (la prise en charge de la dépendance), mais à partir d'un financement individuel, reflète bien cette approche. Pour se couvrir, le Gouvernement met en avant l'expérimentation du revenu de solidarité active par le Haut-Commissaire aux solidarités actives, Martin Hirsch. L'idée, intéressante, ne permet pas de répondre à toutes les situations de fragilité, et nie la différence qui existe entre ceux qui sont sortis du monde du travail mais ont vocation à y retourner rapidement -et qui peuvent bénéficier pleinement de solidarités actives – et ceux qui n'y parviendront pas, soit qu'ils soient exclus depuis trop longtemps, soit que leur exclusion résulte de handicaps sociaux très lourds.

Cette analyse est à la fois erronée et dangereuse. Elle est erronée parce qu'elle fait

l'hypothèse, toujours infirmée, que les individus prennent plus de risques lorsqu'ils sont moins protégés. Elle est dangereuse parce qu'elle aboutit à institutionnaliser une catégorie très large d'exclus composée de ceux qui devront se contenter des protections minimales. Le coût démocratique (cohésion nationale) et matériel (insécurité civile) d'un tel choix serait lourd. L'Etat est et doit rester un acteur central de la régulation sociale, notamment parce qu'il est le garant de la sécurité globale de la société. Il est et doit rester un acteur central des protections sociales parce que lui seul peut garantir les plus fragiles. Un mot doit être dit de la vogue actuelle des logiques de contrat, qui en matière d'assurance sociale trouvent une grande résonance. La notion de contrat renvoie à la volonté de mieux prendre en charge les parcours individuels, ce qui est nécessaire, tout comme est indispensable la reconnaissance du rôle des partenaires sociaux. Mais, en matière de protection sociale, seule la puissance publique peut jouer le rôle de garant ultime, et imposer, au nom de la cohésion démocratique, une couverture assurantielle pour tous. Le rôle majeur de l'Etat n'implique pas pour autant qu'il soit l'acteur unique ni même principal des politiques ainsi définies.

A l'inverse, approfondir les protections existantes sans s'interroger sur leur fondement n'est pas gage d'efficacité. Toute une partie de la gauche se trouve ainsi paradoxalement défendre le *statu quo*, comme si seul l'approfondissement des sécurités existantes pouvait protéger la population des risques nouveaux qu'elle rencontre. Qu'il s'agisse de retraites, d'assurance maladie ou de chômage, l'accroissement des dépenses sociales ne suffit pas, par lui-même, à fournir des garanties sociales meilleures. Plus encore, cette approche revient à privilégier le statut à la personne. Les effets pervers de ces protections liées principalement à l'emploi occupé sont désormais bien connus : les perdants du système paient pour la protection des gagnants. Le paradoxe est qu'à vouloir conserver le système social tel qu'il a été fondé, certains en viennent à accepter *de facto* le creusement de certaines inégalités.

#### **4 – QUESTIONS POUR UN NOUVEAU COMPROMIS SOCIAL**

La tâche est lourde, mais elle s'énonce assez simplement : comment définir un pacte social qui assure des garanties collectives dans un contexte de mobilité, d'individualisme et de diversification des risques. Une remarque préalable s'impose : la lutte contre les inégalités ne passe évidemment pas par les seules dispositifs sociaux au sens strict. L'accès à l'éducation – gage d'une meilleure formation, mais aussi d'une plus grande réceptivité à des pratiques de prévention sanitaire, par exemple- est un enjeu majeur des politiques d'égalité. Pour autant, le



rôle de la protection sociale ne peut être sous-estimé, à condition d'en faire l'instrument d'une politique d'investissement dans l'avenir autant que de réparation. En d'autres termes, bien plus que la prise en charge de risques réalisés, il s'agit de prévenir et de préparer.

A cet égard, une des voies proposées, notamment dans les pays anglo-saxons, est celle de la dotation des individus en « biens premiers sociaux », selon l'expression de John Rawls, (capital formation par exemple), qu'ils utiliseraient à leur convenance<sup>7</sup>. En bref, il s'agit de proposer un capital de départ à chacun, qui pourrait être variable au demeurant selon les revenus familiaux ou les handicaps personnels, et que chacun utiliserait selon ses besoins, pour se former, se cultiver, monter un projet...Au-delà de l'extrême personnalisation du dispositif – moins gênante intellectuellement que très difficile à mettre en oeuvre techniquement – c'est l'hypothèse que la principale difficulté tient aux moyens dont disposent les individus qui est peu convaincante. Cette démarche pousse la logique de la contractualisation à l'extrême, comme si chacun avait la même capacité d'utiliser les ressources, financières ou culturelles, qui lui sont attribuées. La critique de l'égalité des chances, par certains au PS, renvoie à cette lecture : on fait comme si tout le monde avait la même capacité de se servir des atouts qu'on lui donne pour entrer dans une compétition. Il me semble que l'égalité des chances est bien davantage, et c'est pourquoi je ne l'assimile pas à la théorie de la dotation initiale. Elle renvoie plus profondément à l'idée d'une égalité des possibles, c'est à dire qu'elle ne se limite pas à donner les mêmes chances sur la ligne de départ mais s'inscrit dans la durée.

Dès lors, je mettrais très rapidement l'accent sur quelques principes. D'abord, et de manière assez classique, se servir du **levier de la politique familiale**. La réduction de la pauvreté, par exemple, passe aussi par une politique familiale qui incite l'emploi des femmes (le travail féminin est le principal frein à la pauvreté familiale) et concentre des aides sur les femmes seules. Des mesures comme celles, en France, permettant de percevoir une allocation pour élever ses enfants sans travailler sont très néfastes à moyen terme. Mais la politique familiale n'est pas réductible à une politique sociale. C'est avant tout une politique d'intégration, par le travail des femmes et des jeunes, par la mise en place de structures d'accompagnement des enfants et des adolescents, catégorie ignorée des politiques, alors qu'elle constitue un enjeu peut majeur au regard de la prévention des incivilités et des

---

7

Sue Regan : *Assets and Progressive Welfare*, London, Institute for Public Policy Research, 2001.

violences. L'investissement dans la petite enfance peut aller au-delà de ce qui est fait en France, si l'on y associe des politiques de prévention sanitaire notamment (éducation à la santé, prévention alimentaire...). Pour prendre un exemple devenu banal mais significatif : la prévention de l'obésité chez les enfants, alors que celle-ci est directement corrélée à l'appartenance sociale, a des répercussions importantes en matière de politique de santé.

Le deuxième principe tient à la nécessité de **différencier les protections pour assurer la continuité des droits**. Dès lors que les parcours professionnels se diversifient, la prise en charge des accidents particuliers et des singularités individuelles est décisive. En France, elle reste insuffisante. Les politiques réparatrices méritent d'abord d'être ciblées et d'assurer la continuité des droits par-delà la diversité des situations dans lesquelles se trouve un individu. Cela aboutit notamment à faire en sorte que les droits liés au travail ne relèvent plus de l'emploi occupé mais du salarié : ainsi, celui-ci pourrait conserver avec lui les droits accumulés, par exemple en matière de formation ou d'ancienneté<sup>8</sup>. C'est tout l'enjeu pour les socialistes français d'une *sécurité sociale professionnelle*. L'accord entre les partenaires sociaux de janvier 2008 sur la modernisation du marché du travail est décevant à bien des égards, mais ouvre la voie -petitement- à une démarche de ce type. Au-delà, il s'agit aussi de mieux cibler les politiques, afin de tenir compte des parcours professionnels : ainsi, la réforme des retraites en France s'est faite dans un cadre très rigide, imposant la même règle à tous, sans que soient pris en compte des facteurs comme la pénibilité du travail, la mobilité, ... Un critère simple permettrait d'en tenir compte : l'espérance de vie. De manière plus générale, **les politiques de solidarité doivent aussi être des politiques qui permettent l'autonomie et l'indépendance**. La prise de risque, la poursuite de projets propres, mais aussi la faculté de vivre sans être dépendant (handicap, vieillissement) deviennent des enjeux majeurs de nos sociétés.

Enfin, dernier principe que je souhaite ici mettre en avant : il convient d'**instaurer des procédures démocratiques de choix collectifs**. L'assurance est autant prévention que réparation, elle ne peut s'inscrire dans une logique de « victimisation » de la société. L'idée de la responsabilisation est à tort associée par les libéraux à la culpabilisation des choix individuels. Si l'on prend le seul exemple des dépenses de santé, on voit bien que la responsabilisation des comportements est présentée comme une menace de punition

---

8

A. Supiot-Au-delà de l'emploi, Paris, Flammarion, 1990.

(restriction), au lieu d'apparaître comme un acte démocratique de choix. Contre la position de beaucoup à gauche, je ne trouve pas anormal de favoriser ceux dont le comportement est vertueux pour l'ensemble de la collectivité (en instaurant par exemple un système de bonus/malus). Plus largement, les citoyens doivent être confrontés à des choix (notamment au regard des dépenses publiques à prélever). Il est indispensable d'élaborer des modalités de consultation et de débat démocratique sur ces questions, qui impliquent les syndicats, mais aussi des associations (notamment de représentants des patients, d'insertion, des associations familiales...).

\*

L'exemple des pays scandinaves, et tout particulièrement du Danemark, montre que l'approfondissement de la volonté égalitaire n'est pas une utopie de début de siècle mais un combat réformiste acharné. Ce qui se joue n'est pas seulement l'issue du combat historique entre l'assistance et l'assurance, que l'on croyait définitivement réglé. C'est tout simplement la capacité des nations d'Europe, de la France en particulier, à refonder une vision émancipatrice de la société. C'est l'ambition de toujours des socialistes.